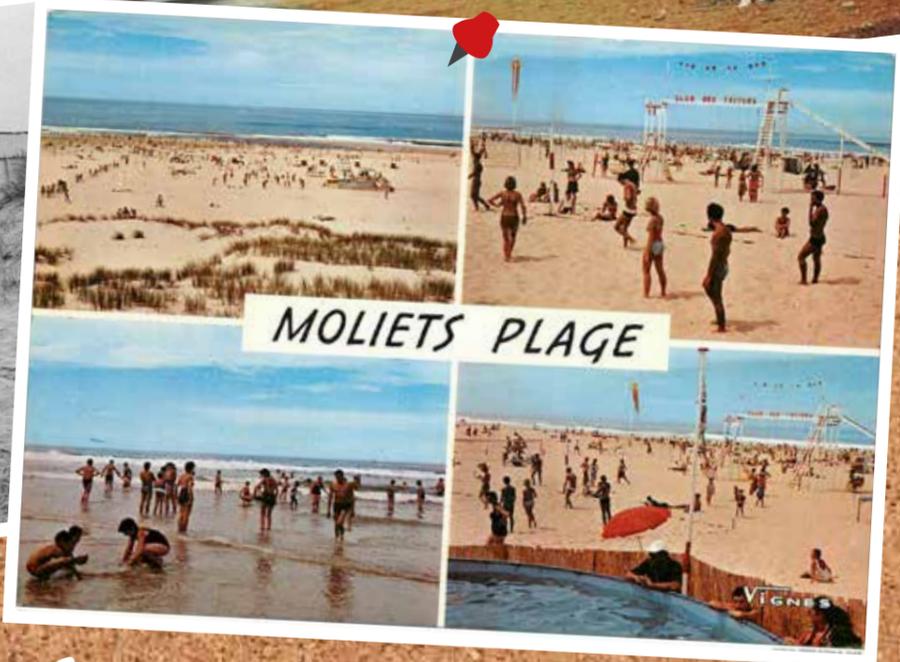
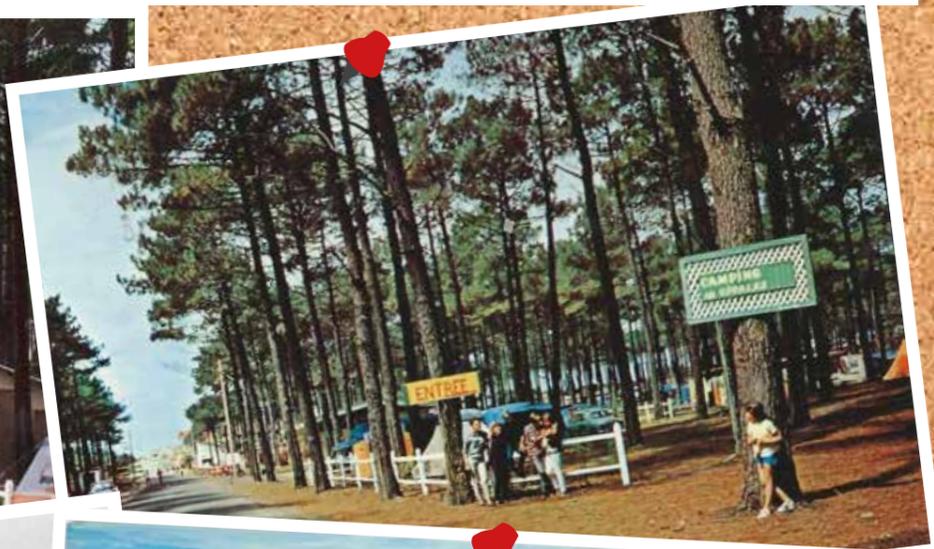


MOLIETS MAG #13

**JAN
2024**



LES GRANDS TRAVAUX



Bonne Année 2024

- 3 Edito
- 4 **Dossier Spécial réaménagement du coeur de Moliets**
FAIRE ÉVOLUER NOTRE TERRITOIRE FACE
AUX ENJEUX À VENIR
- 8 **Travaux**
LA BASTIDE, UNE PLACE À RESTRUCTURER ET
RENATURER
DÉTOURNEMENT DE L'EMBOUCHURE DU COURANT
D'HUCHET : BIENTÔT UN CADRE RÉGLEMENTAIRE
UNE BRIGADE DE GENDARMERIE S'INSTALLE À
MOLIETS
UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA RÉHABILITATION ET
LA SÉCURISATION DE CERTAINS SECTEURS DE VOIRIE
- 11 **Au bourg**
5 LOGEMENTS LOTISSEMENT LES ÉCUREUILS
MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE ET
RÉORGANISATION CIRCULATION BOURG
ÉCOLE
AVENUE DE L'OCÉAN
- 13 **Végétalisation**
VÉGÉTALISATION ET FLEURISSEMENT
DE LA COMMUNE
- 14 **Police de l'urbanisme et divers travaux**
- 15/16 **Arrêté municipal,**
- 17 **Tribune libre**
- 18 **SITCOM**
- 19 **liste des associations.**

Editeur

Mairie de Moliets et Maâ

Directrice de publication

Aline Marchand

Responsable Rédaction

Corinne Slawinski

Ont aussi collaboré

à ce numéro :

Chantal Faye

Patrick Laborde

Francine Crouzet

Christophe Carof

Réalisation

Audrey Birles

Crédits photos

Mairie de Moliets et Maâ

Emile Vignes et fils

KM Literski

Philippe Laplace

Impression

Imprimerie d'Albret

8, rue de Mancamp

40140 SOUSTONS

Imprimé en 1500 ex.

(papier recyclé

et encres végétales).

Disponible en version

numérique.

Retrouvez-nous
sur les réseaux sociaux





LE MOT DU MAIRE



Chères Moliétsoises, chers Moliétsois,

Nous voici à mi-mandat et c'est l'occasion, à travers ce numéro spécial du bulletin municipal, de vous faire part des travaux qui vont être engagés dans les 3 prochaines années sur la commune de Moliets-et-Maâ.

Ces travaux débiteront dès le début de cette année par l'aménagement durable de la station. Ce chantier d'envergure, qui est développé dans le bulletin, va s'étaler sur 2 ans (avec une interruption pendant les mois de juillet et août). Les travaux démarreront par la tête de plage en redescendant vers le parking, et continueront tout le long jusqu'à la place Rose.

Cela posera bien entendu quelques désagréments pour les riverains, les commerçants, les Moliétsoises et Moliétsois, les vacanciers, mais nous ne pourrions déroger à ces temps de travaux pour requalifier cette zone, aujourd'hui vieillissante, obsolète et plus du tout adaptée au fonctionnement actuel d'une station. L'enjeu majeur du changement climatique est pris en compte dans ce projet avec une gestion des eaux pluviales et la renaturation du site dans son intégralité.

Nous ferons au mieux pour que les travaux ne portent pas trop de préjudices au fonctionnement de l'ensemble des acteurs économiques.

La requalification de cette zone ne pouvait se faire sans penser à la place de la Bastide. Souhaitons une implication de l'ensemble des acteurs économiques de la zone mais également des propriétaires et syndic afin d'engager ce projet dans les prochains mois. La liaison entre la place rose et la place de la Bastide viendra dans un second temps.

Plusieurs voiries et pistes cyclables dans certains quartiers demandent une réfection, vous trouverez dans le bulletin toutes ces réhabilitations réalisées avant la prochaine saison pour une bonne partie.

La voirie de la Palle fait partie de réhabilitation réalisée par MACS puisque les ZAE sont de leur compétence, les travaux ont été réalisés cet automne.

L'avenue de l'Océan entre le rond-point de l'Olivier et la place Rose, fait l'objet d'une étude d'aménagement auprès des services de MACS pour permettre aux cyclistes et aux piétons de circuler en toute sécurité sur la partie nord de la voie avec un rétrécissement de l'emprise de la route pour les véhicules, les incitant ainsi à ralentir.

Très encombré en été, le bourg fera l'objet de la création de voies cyclables et d'un aménagement de la circulation afin de sécuriser l'accès au centre bourg, à la crèche et à la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle initiée par les trois médecins de Moliets, la commune ayant été facilitatrice avec la vente de la parcelle communale à un prix très inférieur à celui du marché. L'aménagement du parc du Château est intégré dans ce projet.

Vous serez tenus informés de l'évolution des travaux qui impacteront bien entendu, pendant quelques mois, le fonctionnement et la quiétude de certains d'entre vous mais nous ferons au mieux pour l'amoinrir.

Ces prochaines années seront sous le signe de travaux nécessaires pour notre commune.

Je vous souhaite à tous, Moliétsoises et Moliétsois ainsi qu'à l'ensemble des agents municipaux, du SIVU pédagogique et au personnel enseignant, une très bonne année 2024 et j'aurai le plaisir de vous retrouver à la cérémonie des vœux le vendredi 12 janvier à 19h au pôle animation.

Aline Marchand
Maire de Moliets-et-Maâ

M^{me} le Maire et les élus ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux le vendredi 12 janvier à 19h au pôle animation place de la mairie

FAIRE ÉVOLUER NOTRE TERRITOIRE FACE AUX ENJEUX À VENIR

Moliets-et-Maâ, un territoire à l'image positive de station familiale, disposant d'un cadre naturel d'exception avec l'emblématique Courant d'Huchet, et d'un tissu économique et touristique dynamique.

Cependant, notre territoire doit également faire face à des bouleversements climatiques, environnementaux, socio-économiques et urbains qui pèsent sur notre attractivité et notre cadre de vie. Si notre image est celle de la nature, nos espaces publics sont vieillissants, urbains et minéraux et ainsi non adaptés aux changements climatiques que nous observons.



Top départ pour les travaux de réaménagement du cœur de Moliets !

Il y a un an maintenant, nous vous avons présenté les grandes lignes du projet de réaménagement du cœur de notre station.

L'année 2023 a été consacrée à la finalisation des études techniques, aux recherches de subventions, aux procédures réglementaires et aux consultations des entreprises de travaux. Si cela peut paraître long, ce sont des étapes indispensables pour un projet ambitieux qui va transformer notre village.

Dans les prochaines semaines, les choses vont s'accélérer avec le démarrage du chantier qui va s'étaler sur plusieurs mois. Nous sommes accompagnés dans ce projet par une équipe de bureaux d'études : BASE (paysage), SCE (Voirie) et EODD (Environnement).

Notre ambition : faire de Moliets-et-Maâ une station en capacité de s'adapter !

Ce projet, nous l'avons pensé pour tous :

- les habitants et résidents secondaires qui pourront profiter pleinement d'un nouvel espace public reconfiguré avec davantage de nature, de services et d'équipements ludiques (aire de jeux ...);
- les commerçants qui disposeront d'un espace de travail plus qualitatif ;
- les visiteurs d'un jour qui découvriront à Moliets une station à l'image de sa nature environnante.

Notre objectif est donc d'impulser un changement dans l'aménagement des espaces publics, en portant une attention toute particulière aux enjeux environnementaux.

Il est aussi important d'améliorer la situation au pic de la saison et de trouver des solutions qui vont apaiser, sécuriser et rendre plus agréable nos déplacements : que l'on soit à

ped, en vélo, en bus et même en voiture.

Pour y répondre, nous sommes accompagnés par la **Communauté de communes de Marenne Adour Côte-Sud** qui, en parallèle de nos travaux, fait évoluer de manière concrète la mobilité sur notre territoire, via la réalisation des travaux de sécurisation et d'amélioration de la piste cyclable entre le bourg et la plage, et l'évolution de l'offre de navette estivale pour mieux desservir notre plage.

Cet engagement pour les transports en commun a d'ores et déjà commencé avec la mise en place d'une gratuité des transports en commun sur notre territoire depuis le 1er septembre 2023 !

Nous sommes entièrement convaincus du bien-fondé de ce projet, et largement encouragés par les nombreux partenaires qui nous soutiennent techniquement et financière-

ment : l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département des Landes, la Communauté de Commune MACS, la Banque des territoires et le GIP Littoral.

1/ MOBILITÉ : RECULER LA VOITURE POUR REDONNER DE L'ESPACE AUX MODES DOUX ET ALTERNATIFS

C'est sans doute la partie de notre projet qui suscite le plus de réactions : « Demain, on ne pourra plus se garer à Moliets ? ».

Il sera toujours possible de venir en voiture, mais notre ambition est claire : **nous souhaitons accompagner les changements de pratiques nécessaires, car c'est notre rôle de positionner Moliets dans une vision de long terme.**

A l'heure actuelle, toutes les communes littorales et touristiques œuvrent pour redonner plus d'espaces aux modes de transport alternatifs, et cela se traduit notamment par un recul de la voiture, située de nos jours au plus près des plages.

Par ailleurs, nous sommes aujourd'hui bien conscients d'une réalité : augmenter la taille des parkings ne constitue pas une solution d'avenir, et ne résoudra pas le problème de la voiture. Bien au contraire, favoriser la place de la voiture incite à l'augmentation de son utilisation.

Notre objectif est que tous les molietsois, vacanciers et visiteurs puissent se sentir bien dans la commune grâce à sa qualité de vie et son patrimoine. Chacun doit accepter de déconstruire l'image d'une station « tout voiture » et d'une plage où l'on va car il est aisé de stationner.

Aujourd'hui, au pic de la saison, il est difficile de trouver une place sur le parking principal, alors qu'il reste du stationnement sur les autres parkings. Notre projet doit permettre de diriger les véhicules plus naturellement vers ces poches de stationnement disponibles, constituées de plus de 800 places à moins de 10 minutes à pied de la plage.

Les espaces libérés permettront de rendre plus confortables les autres déplacements : à pied, avec une poussette, en vélo, en navette.

Avec 200 nouvelles places de vélo, un nouvel arrêt de la navette au plus près de la plage, des espaces piétons élargis et permettant un accès facilité aux personnes à mobilité réduite, l'enjeu est de rééquilibrer les différents modes de transport en trouvant des solutions qui seront modulaires selon les différentes saisons et la fréquentation.

Hors saison estivale, le stationnement de proximité sera conservé et calibré pour répondre aux besoins locaux.

L'été, il sera limité aux personnes handicapées et à du stationnement de courte durée.



Ces espaces, libérés de la voiture, devront aussi nous permettre de retrouver une qualité urbaine et de nouveaux équipements pour de nouveaux usages.

2/ DÉSIMPERMÉABILISATION ET RENATURATION : RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

C'était un constat clair issu des premières études qui nous ont conduit à porter ce projet : notre image, c'est la Nature, la Forêt, le Courant d'Huchet...

Cependant, dès lors que nous atteignons la montée de plage, ce n'est plus vraiment visible ! Par ce projet, nous saisissons également l'opportunité de transformer nos espaces publics afin de redonner cette image de nature au sein de la ville.

Aujourd'hui, les problématiques liées à l'artificialisation des sols et aux îlots de chaleur nous concernent tous. Nous avons la chance d'avoir un territoire constitué en grande majorité d'espaces naturels et de forêts.

Néanmoins, pour préserver ces espaces, nous devons nous aussi contribuer à cet effort :

→ Sur les **surfaces imperméables**, nous constatons des ruissellements importants lors des fortes pluies le long de la promenade piétonne. Les travaux qui seront réalisés **vont permettre à l'eau de s'infiltrer naturellement dans le sol**, via la création d'une **noue paysagère** tout au long de la promenade de la montée à la plage et la **renaturation des sols** sur le point bas. Ces techniques d'infiltration naturelle ont fait leurs preuves pour gérer autrement les eaux pluviales. **Elles sont une alternative efficace aux systèmes plus traditionnels de canalisation.**

→ **Les sols perméables** favorisent aussi la **faune et la flore**, contribuant ainsi à la **préservation de la biodiversité**. Sur ces espaces désimperméabilisés, nous avons donc prévu **d'importantes plantations** avec la recherche d'un équilibre entre des végétaux de grande taille qui apporteront de l'ombre et transformeront rapidement le paysage, et d'autres végétaux plus petits, pour favoriser au maximum leur installation dans un contexte contraint (embruns, sécheresse, exposition plein soleil...). Nos choix ont été guidés par les conseils d'un botaniste, expert des milieux et dunes littorales de Nouvelle-Aquitaine, et se sont portés sur une palette végétale locale adaptée au milieu, **avec une faible consommation en eau.**

En quelques chiffres :
 Sur **3.12 ha** de projet :
1.85 ha de surfaces perméables
 dont **1.11ha** de surfaces végétales
296 arbres plantés /
 + 20% de sol fertile



3/ UN PROJET CONSTRUIT POUR TOUS : MOLIETSOIS, RÉSIDENTS SECONDAIRES, ET TOURISTES

Dernier axe du projet : offrir une vocation nouvelle à ces espaces libérés.

Nous vous avons exposé la forte vocation environnementale du projet.

Cependant, son ambition ne s'arrête pas là : l'objectif est également de proposer de **nouveaux usages sur ces espaces**, que nous souhaitons voir se déployer toute l'année.

La **nouvelle promenade piétonne** sera équipée de bancs et banquettes à l'ombre pour permettre des assises et ponctuer le chemin vers la plage. A l'emplacement d'une partie du parking existant, une nouvelle aire de jeux, des agrès sportifs, des tables de pique-nique et un boulodrome viendront prendre place.

Côté équipements publics, de nouvelles toilettes autonomes et de points containers poubelles adaptés au lieu seront installés. Enfin, nous profiterons des travaux pour reprendre l'éclairage public sur la zone.

Il s'agit d'un projet ambitieux mais aujourd'hui nécessaire pour redonner à Moliets la qualité attendue par l'ensemble des Molietsois et acteurs économiques locaux.

Nous avons conscience des perturbations occasionnées pendant la durée des travaux, nous ferons en sorte de limiter les désagréments.



ORGANISATION DU CHANTIER

Le chantier se déroulera en plusieurs étapes. Dans ce contexte, nous vous apporterons une information régulière, car nous ne pouvons pas tout prévoir, et chaque chantier connaît ses aléas !

Cependant, l'organisation a été pensée pour :

- permettre aux résidents du secteur et aux professionnels un accès à leurs habitations et locaux ;
- permettre un accès à la plage pendant la durée du chantier.

Le chantier sera organisé en 3 grandes phases et devrait se terminer à la fin de l'année 2025 :

- De janvier à mai 2024 : les travaux de la montée à la plage et sur la voirie de retournement
- D'octobre 2024 à juin 2024 : les travaux sur l'avenue de l'Océan et la promenade équipée
- D'octobre 2024 à mars 2025 : la finalisation des travaux sur la promenade équipée et la place Rose

Phasage par secteurs

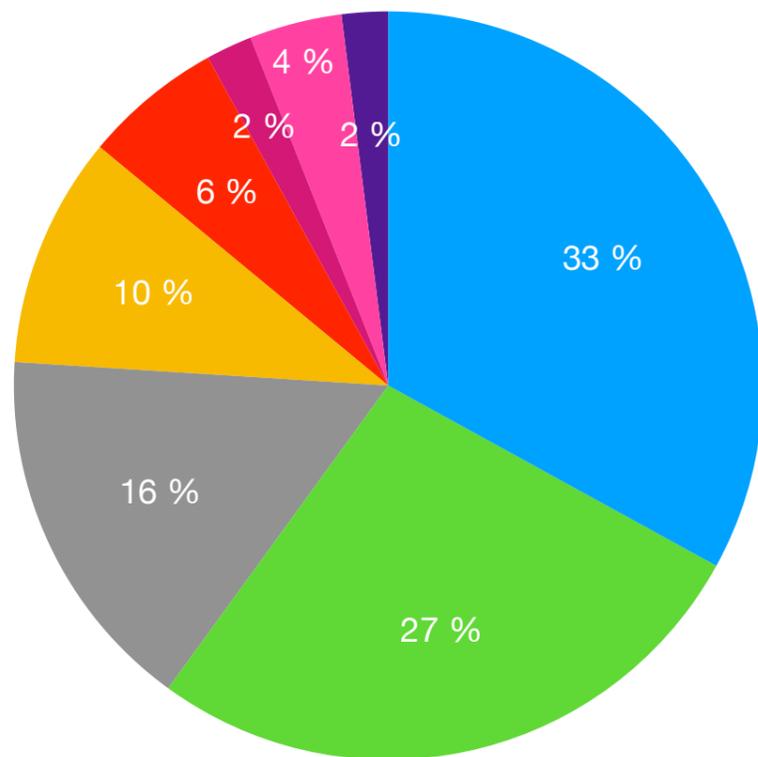
	Phase 1a : tête de plage – espaces piétons	4 mois : jan.-avril 24
	Phase 1b : boucle tête de plage	1 mois : mai 24
	Phase 2a : avenue de l'Océan - Sud	6 mois : oct. 24 - mars 25
	Phase 2b : promenade équipée	4 mois : avril-oct. 25
	Phase 3 : place Rose	2 mois : nov.-déc. 25



ZOOM SUR LES PARTENAIRES DU PROJET ET SON FINANCEMENT

Il est aujourd'hui estimé à 3M d'euros. Nous bénéficions de l'accompagnement financier de plusieurs partenaires :

- **L'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Fonds Vert renaturation pour ce qui relève de la renaturation**, de la désimperméabilisation des sols, de la gestion des eaux pluviales,
- **La Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes et l'Etat** apportent leur concours sur les actions relevant des mobilités, de l'accueil des publics et de la renaturation,
- **La Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud** intervient au titre de son règlement sur les connexions cyclables et les transports en commun,
- Enfin, **la Banque des territoires** nous a soutenu sur les différentes études opérationnelles nécessaires à la bonne réalisation du projet.



- Commune de Moliets
- Agence de l'eau Adour Garonne
- Région Nouvelle Aquitaine
- Département des Landes
- Etat (Fond vert)
- Etat (FNADT)
- CdC MACS
- Banque des territoires



POSTE DE SECOURS DE LA PLAGE

Le poste de secours de la plage centrale, emblème de la plage de la commune, va faire l'objet de travaux de rénovation.

En effet, il est soumis aux éléments météorologiques et les tempêtes successives ne l'épargnent pas.

Il est évident qu'il sera conservé à l'identique avec des travaux sur l'extérieur, bardage, toiture, clair voies et peinture et, à l'intérieur, des aménagements et travaux d'isolation. Le poste sera opérationnel pour la saison prochaine



LA BASTIDE, UNE PLACE À RESTRUCTURER ET RENATURER

Depuis quelques mois, nous avons engagé avec les commerçants, les propriétaires, les artisans, les syndicats de copropriété, les services techniques de la communes et les habitants de la Bastide, une concertation en vue d'un réaménagement. Cette réflexion se mène dans le cadre d'un vaste chantier de renaturation et de désimperméabilisation à l'échelle de la station (Aménagement Durable de la Station ADS).

Il est prévu de simplifier et d'améliorer la lisibilité des terrasses devant les commerces.

Le sol sera changé en vue, notamment, de favoriser l'infiltration des eaux pluviales ; des arbres seront plantés pour créer des îlots de fraîcheur utiles l'été.

La réflexion n'est pas encore aboutie : doit-on supprimer le grand escalier et la passerelle ? Quelle sera la décision des propriétaires des murs pour réhabiliter les façades ?

La mairie n'engagera ces travaux que si un accord est trouvé avec l'ensemble des partenaires cités.

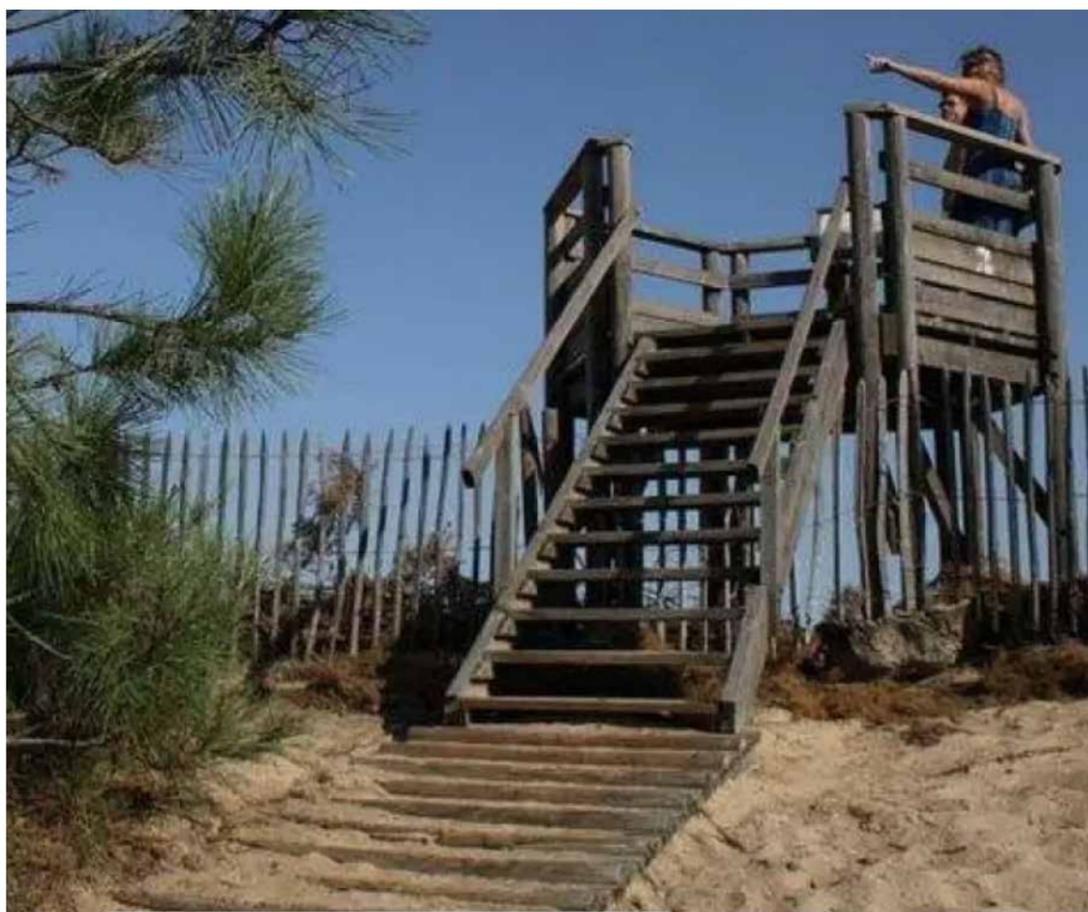
Le montant prévisionnel des travaux serait supérieur à 300 000€ HT. Nous avons déjà une certitude concernant deux subventions (MACS et Etat au titre des fonds verts) pour environ 85 000€.

Nous avons sollicité l'Agence de l'eau Adour Garonne pour un montant de 88 000 €.

Si la concertation aboutit, les travaux pourraient démarrer à l'automne 2024.

L'OBSERVATOIRE

L'observatoire situé au golf, aujourd'hui fermé au public depuis 2 ans pour raison de sécurité, a fait l'objet d'une démolition complète pour une reconstruction à l'identique au cours du printemps 2024.



DÉTOURNEMENT DE L'EMBOUCHURE DU COURANT D'HUCHET : BIENTÔT UN CADRE RÉGLEMENTAIRE



L'embouchure du Courant d'Huchet s'inscrit dans un cadre environnemental singulier.

Il s'agit d'un patrimoine naturel unique, riche en histoire et en biodiversité, situé à la limite de la Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet. C'est le seul cours d'eau de la côte aquitaine dont l'embouchure n'a pas été stabilisée par des travaux d'endiguement.

De ce fait, son débouché sur la plage de Moliets-et-Maâ connaît de nombreuses divagations sur l'estran, sous l'effet des marées et des conditions de tempêtes qui modifient son écoulement.

Consciente des risques que ces divagations engendrent, la commune a souhaité se doter d'une stratégie pérenne de gestion du débouché lui permettant de répondre aux problématiques d'érosion et de sécurité de la baignade. Cette stratégie, finalisée par le bureau d'études Casagec Ingénierie en 2018, a mis en lumière les scénarios de gestion les plus applicables au trait de côte moliettois. Le scénario d'ouverture annuelle optimisée a été retenu par la commune. Cette stratégie se décline de la manière suivante :

→ Préalablement aux travaux : suivi de la topographie du site et des niveaux d'eau, communication et gestion des accès

→ Au cours des travaux : suivi des niveaux d'eau et limitation des hausses et chutes trop brutales lors du com-

blement de l'ancien lit et de l'ouverture du nouveau débouché.

Limitation du temps de « bouchage »

→ Après les travaux : intégration du retour d'expérience en lien avec la Réserve.

La mise en œuvre de cette solution nécessite un cadrage réglementaire. A cet effet, de nombreux échanges ont eu lieu avec la Réserve et les services de l'Etat, notamment la DDTM et la DREAL, afin de s'accorder sur les procédures réglementaires à suivre pour que le projet puisse aboutir.

Aujourd'hui, nous arrivons dans la dernière ligne droite de ce processus. Une étude environnementale complète a été effectuée. Le dossier réglementaire d'autorisation est instruit par les services de l'Etat avant une enquête publique qui pourrait avoir lieu au printemps 2024. Le cas échéant, l'autorisation préfectorale serait donc signée au cours de l'été 2024 si le processus avance normalement.

Ainsi, au bout de 6 années de réunions et d'études, nous pourrions aboutir à une mise en œuvre réglementaire du détournement de l'embouchure du Courant d'Huchet. Cette démarche permet à la commune de recevoir des subventions de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Landes pour les travaux de détournement.

RÉSIDENCE AUTONOMIE



Le projet de la résidence autonomie suit son cours.

En effet, nous avons dû repenser complètement le projet afin de bénéficier des financements publics ainsi que de l'accompagnement de l'association **ACTION SANITAIRE ET SOCIALE SUD AQUITAINE**, futur gestionnaire de cette résidence, déjà présente dans la gestion de plusieurs structures sur le territoire et de **XL HABITAT** avec une maîtrise d'œuvre du cabinet **Rodde-Aragües Architecture**, le but étant de respecter l'esthétique locale

Ce projet se situe toujours sur la parcelle réservée du lotissement « les Ecureuils ».

Cette structure accueillera entre 24 et 30 logements d'environ 35 m², 2 logements pour couple de 46 m² sont également prévus. Situés en rez-de-chaussée avec des espaces communs et jardin partagé, un parking de 15 places dont 3 places PMR (personnes à mobilité réduite), un parking 2 roues de 15 places.

Les espaces communs seront composés d'un espace salon, terrasse, salle à manger, salle d'animation, d'espaces techniques (buanderie, etc.), d'un bureau et de jardins extérieurs. Cette résidence bénéficiera de l'agrément qui permettra aux résidents de percevoir l'APL. D'autres aides financières sont en cours de validation afin de diminuer au maximum le reste à charge pour les résidents, évalués entre 1250 et 1400 € /mois.

UNE BRIGADE DE GENDARMERIE S'INSTALLE À MOLIETS



Située sur la parcelle communale (3,74 ha) en face du U express (OAP n°2 du PLUI de MACS), la surface dédiée à la gendarmerie et aux logements des agents sera d'environ 6000 m².

A terme, elle sera connectée directement à la RD 652 via un rond-point. La mairie négocie actuellement avec l'État et le CD40 pour valider le montage financier de cet aménagement coûteux.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Sur le plan administratif et réglementaire,

une étude au cas par cas a été soumise à la DREAL qui a jugé suffisant le diagnostic environnemental effectué par le bureau d'étude TERRA Environnement.

En conséquence, une demande de défrichage a été déposée et un permis d'aménager sera proposé en cohérence avec les orientations d'aménagement et de programmation prévues par le PLUi pour cette zone.

QUELLE ÉCHÉANCE ?

Quelle échéance ?

C'est assez compliqué de répondre à cette

question. Nous ne sommes pas maître d'ouvrage de cet équipement. Nous imaginons mal une ouverture avant début 2026.

D'ICILÀ ?

Il semblerait que l'État veuille positionner des gendarmes très rapidement en utilisant les bureaux de la gendarmerie saisonnière. Il faudrait donc trouver des logements à l'année pour finaliser cette démarche.

UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA RÉHABILITATION ET LA SÉCURISATION DE CERTAINS SECTEURS DE VOIRIE



La commune a fait le choix de recenser, grâce aux services techniques, les secteurs de voirie dégradés. Cela comprend les voies de circulation routières, les voies vertes et des espaces de stationnement. Nous en profitons également pour traiter des problèmes de réseau d'eau pluviale.

Les travaux qui auront lieu au cours du premier trimestre 2024 concernent environ 3000m² de surface. Voici une liste non exhaustive des secteurs réhabilités :

- Voirie routière : les rues du Tuc, des Chardons bleus, de Borda ; quartiers Millon, Laprade, Hameau du Golf Océan, Val de Lamartine
- Voies vertes : accès plage depuis la rue de la Bastide/ Odalys jusqu'à la tête de plage, rue Chambrelent, parking des Chênes lièges
- Parking : Quartier La Prade
- Réseaux d'eaux pluviales : surtout le quartier Hameau du Golf Océan.

Certains secteurs seront réalisés en structures bas carbone.

Le montant de ces travaux est d'environ 140 000€ HT.

• AU BOURG •

AVENUE DE L'OcéAN



ÉCOLES

Les 3 écoles du SIVU pédagogique nécessitent des travaux importants, particulièrement sur les anciens bâtiments de chacune d'elles. Pendant des années, l'investissement s'est concentré sur la création de nouvelles classes en raison des effectifs grandissants.

Aujourd'hui, il est urgent de repenser ces bâtiments en tenant compte des nouvelles normes énergétiques.

Les 3 communes ont déposé une candidature au dispositif « Village d'Avenir » pour être accompagnées dans cette démarche (ingénierie et recherche de subventions).

Une première étude de mise en concurrence pour la recherche d'un BE (bureau d'études) avec un cahier des charges a été réalisée ; nous nous appuyons sur ces retours pour avancer sur le projet selon les urgences à traiter tout en phasant les chantiers.



Cette voie du rond-point de l'olivier jusqu'à la place Rose est un boulevard pour les véhicules incitant à la vitesse, avec 2 bandes cyclables de part et d'autre, très peu sécurisées pour les piétons et cyclistes.

Pour ralentir les véhicules, l'emprise sera diminuée avec la création d'une

piste cyclable sécurisée sur la partie nord de la voie.

L'intersection du Houron fera l'objet d'un aménagement type rond-point pour faciliter et sécuriser la circulation dans cette zone.

Ce travail est réalisé en lien avec les services de MACS.



ÉCLAIRAGE

En lien avec le SYDEC, une mise aux normes des candélabres obsolètes est engagée. 154 points lumineux sur la commune doivent être remplacés prochainement.

• MAÂ •

RUE DES TEMPLIERS

La rue des Templiers n'est pas oubliée. Nous avons enfin contractualisé afin de récupérer l'emprise nord de la partie finale de la rue des Templiers. La partie sud, est en cours de concrétisation mais nous devrions aboutir. La deuxième partie du chemin empierré va pouvoir

se poursuivre, l'échange de parcelle a eu lieu dernièrement. Aussi, nous allons étudier dans les prochaines semaines, avec les services de MACS, la réhabilitation de cette rue tout en intégrant le ralentissement des véhicules. Ce projet est prévu pour fin 2024.

VÉGÉTALISATION ET FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Une réflexion est engagée avec les services techniques pour la végétalisation et le fleurissement sur la commune.

Vous avez pu constater la suppression de certaines haies à divers endroits ; ces haies avaient peu de sens et très demandeuses en entretien et donc mobilisation des équipes pour tailler, ramasser, souffler sans que ces haies n'apportent un intérêt particulier, sans compter la pollution que génère les machines utilisées.

Par ailleurs, la situation de certaines de ces haies rendait dangereux leur entretien pour les agents (situation près des chaussées ou îlot central) devant intervenir régulièrement sur les routes.

Il a donc été décidé de repenser ce patrimoine végétal afin de l'adapter au mieux en tenant compte des enjeux climatiques et environnementaux.

L'idée est de planter des sujets qui apporteront ombre et fraîcheur pendant les périodes chaudes qui s'intensifieront.

PARC DU CHÂTEAU



Suite à la tornade de juin 2022, le parc du château a subi des dommages importants.

L'équipe technique, en lien avec les élus, a donc repensé son reboisement avec des essences nouvelles orientées davantage vers des fruitiers moins exposés à la prise aux vents.

L'élagueur qui est intervenu lors de la tempête pour mettre en sécurité ce parc, a proposé de participer financièrement au reboisement en offrant 10 muriers platanes.

Un kiosque viendra prendre place au centre du parc dans lequel pourront être accueillies des animations ou autres activités.

Le parcours sportif du parc sera également déplacé vers la médiathèque mieux ombragée.

Quelques tables et bancs viendront compléter l'aménagement de ce parc ; un boulodrome sera aménagé afin de proposer un lieu plus sécurisé aux amateurs de cette activité.

Les abélis seront remplacés par une clôture basse en matériaux non dégradables afin de sécuriser les lieux. Un fleurissement viendra compléter cet aménagement.

Les pieds d'abélis seront proposés aux Moliétsois souhaitant les replanter chez eux.

FLEURISSEMENT

Dans un souci d'économie d'eau, les tapis de fleurs saisonnières autour de la mairie seront remplacés par des espèces plus adaptées (vivaces, bulbes, graminées) et moins gourmandes en eau.

Les différents ronds-points feront l'objet également d'un programme de réflexion incluant tous ces enjeux environnementaux.



• POLICE DE L'URBANISME •

Nous nous sommes aperçus que dans beaucoup de quartiers, les limites privatives ont tendance à se déplacer vers le domaine public, certains s'appropriant ainsi de la surface supplémentaire ou bien n'ayant plus en mémoire les limites de propriété.

C'est pourquoi, la commune fait intervenir un géomètre qui établit des relevés dans tous les quartiers pour replacer les bornes aux bonnes limites cadastrales.

Sous le même registre, la police de l'urbanisme de MACS a fait tout un travail de recensement sur les oublis de déclarations de travaux concernant tout agrandissement, création de piscine, changement de destination (exemple garage transformé en pièce de vie), clôtures, etc., ainsi que les non-conformités n'ayant pas fait l'objet de Permis de Construire ou Déclaration Préalable de Travaux Modificatifs.

Plusieurs dossiers sont en cours. Les propriétaires concernés vont recevoir des courriers prochainement pour régularisation dans le cas où les règles d'urbanisme le permettent. Dans le cas contraire, cela pourrait aller jusqu'au procès-verbal.

• DIVERS TRAVAUX •

EGLISE

L'église Notre Dame demande également sa part de travaux de rénovation intérieure et extérieure. Un devis a été demandé pour améliorer l'éclairage, le circuit électrique dans sa globalité est à revoir. La toiture va être vérifiée par un couvreur, certaines tuiles étant poreuses. Cela engendrera des travaux à programmer.

Quant au clocher, un ceintage a eu lieu en 2009 pour le consolider. Aujourd'hui, les briques se délitent. Des réparations d'envergure s'imposent et, en attendant, les cloches sonnent occasionnellement pour éviter de fragiliser l'édifice.

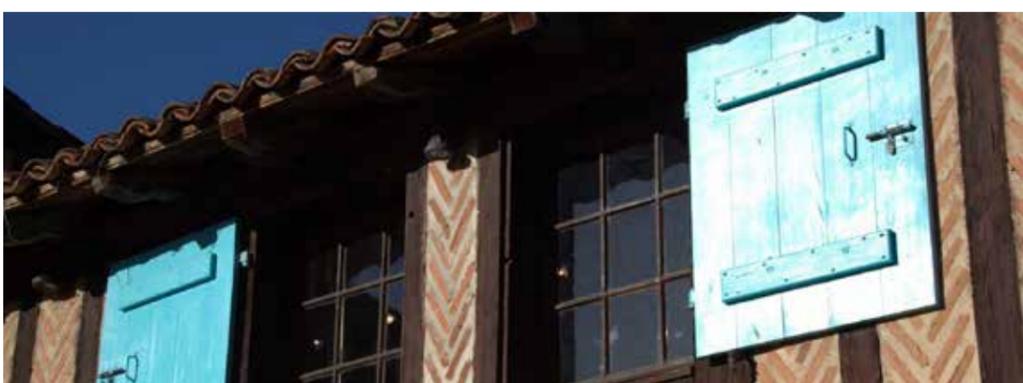


CHAPELLE

La pierre d'entourage de la porte principale a subi les dégradations du temps. Un devis est en cours pour le remplacement de cette pierre. Nous recherchons des financements, le coût étant élevé.

SOL DU FRONTON

Après la réhabilitation du grillage et du mur du fronton, il nous reste à rénover le sol. Ce chantier n'est pas encore programmé mais envisagé.



GALERIE D'ART

Cette bâtisse a fait l'objet d'une étude l'année dernière, son coût de réhabilitation est très élevé. Nous suivons bien entendu le dossier pour conserver ce patrimoine. Des financements seront à trouver.



COMMUNE DE MOLIETS ET MAA
DEPARTEMENT DES LANDES

ARRÊTE MUNICIPAL n° 2023_67
RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA DIVAGATION DES CHIENS

Le Maire de la commune de Moliets et Maâ,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212- 2 et suivants ;
Vu le Code Pénal ;
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article L 1311-2 ;
Vu l'arrêté du 21 avril 1997 modifié relatif à la mise sous surveillance des animaux mordeurs ou griffeurs visés par l'article L223-10 du Code Rural ;
Vu l'arrêté du 25 octobre 1982 modifié relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux ;
Vu l'arrêté du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens ;
Vu le décret du 6 octobre 1904 relatif à l'identification d'un chien ;
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la salubrité publiques, pour empêcher la divagation, notamment des chiens

ARRÊTE

Article 1 : Sur toute l'étendue du territoire communal, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et notamment les chiens.

L'action de divaguer est constituée, lorsque tout chien, qui en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou son gardien. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct est en état de divagation.

Article 2 : Tous les chiens circulant sur la voie publique, la plage, dans les parcs, squares, promenades et jardins communaux ouvert au public doivent être tenus en laisse

Article 3 : Pendant la période du 15 avril au 1^{er} juillet de chaque année :

- pour prévenir la destruction des oiseaux et toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les marais et sur les bords des cours d'eau, étangs et lacs

- dans les bois et forêts, il est interdit de promener les chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières-

Article 4 : L'accès aux bâtiments publics, aux aires de jeux d'enfants, aux parterres de fleurs sont interdits aux chiens même tenus en laisse. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes titulaires de la carte d'invalidité, prévue à l'article 174 du code de la famille et de l'aide sociale

Article 5 : Tous les chiens doivent être munis d'un collier portant plaque ou tout autre dispositif indiquant le nom et domicile ou la résidence de son maître.

Article 6 : Tout chien trouvé en état de divagation sur le territoire de la commune de Moliets et Maâ pourra être placé à la fourrière animale intercommunale de Capbreton.

Article 7 : Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux capturés seront conduits à la fourrière.

Article 8 : Lorsqu'un chien sera réclamé par son propriétaire ou gardien, ce dernier devra préalablement à la remise de l'animal s'acquitter à la recette municipale des frais de capture et de conduite de l'animal conformément aux tarifs en vigueur sur la commune. Lorsque l'animal est placé à la fourrière, le propriétaire ou gardien de l'animal devra s'acquitter des frais de garde de cette dernière conformément au tarif en vigueur (chenil de Birepoulet de Capbreton : 0558410473)

Article 9 : les tarifs pour les différentes prestations qui concerne l'animal sur la commune de Moliets et Maâ sont les suivants :

- Frais de capture : 30 euros
 - Frais de transport de jour (9h- 17h) jusqu'au chenil de Birepoulet : 60 euros
 - Frais de transport de nuit (17h – 09h) jusqu'au chenil de Birepoulet : 80 euros
- Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal et modifiables, du 4 juillet 2023 annexée au présent arrêté.

Article 10 : Tout fait de morsure, d'une personne, doit être déclaré en mairie, par le propriétaire ou le détenteur de l'animal ou à défaut par tout professionnel en ayant connaissance, dans l'exercice de ses fonctions.

Article 11 : Tout chien qui aurait mordu une personne, devra être soumis aux examens vétérinaires sanitaires règlementaires, ainsi qu'à une évaluation comportementale, auprès d'un vétérinaire agréé.

Les résultats de ces examens doivent être communiqués au Maire, dans les plus brefs délais.

Article 12 : Le Maire pourra prendre toutes dispositions qu'il juge nécessaire, afin de garantir la sécurité sur le domaine communal.

Article 13 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa certification exécutoire par l'application informatique telerecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Article 14 : Madame le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soustons, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MOLIETS ET MAÂ, le 15 novembre 2023

Le Maire,
Aline MARCHAND



Molietsois, Molietsoises,

Nouvellement intégrée au sein de l'équipe municipale suite à une démission dans la liste Moliets ma vraie nature, je viens vers vous au seuil de cette nouvelle année pour vous adresser mes vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé, de joie et de réussite pour 2024.

Cordialement,

Catherine Leroux



Une année vers plus de transparence !

A force de persuasion et de conviction, les habitudes changent et le conseil municipal devient un lieu de débats et de propositions. C'est avec satisfaction que nous avons pu demander à Mme le Maire de revoir le sens de circulation du plan ADS.

De même, l'aménagement du bourg et la gestion du flux automobile a fait l'objet d'une première réunion, j'espère que nous pourrons poursuivre ce travail dans la concertation notamment pour l'aménagement du parc de Magenta et des espaces verts. Reste le problème des voies cyclables dans le bourg.

En interrogeant les différents acteurs de la SOGEM, nous avons appris que la mairie souhaite reprendre le Centre de séminaires mais pour le moment sans projet d'exploitation ... à suivre.

Je voudrais remercier tous les agents municipaux pour le travail au service de notre commune et de la population : personnel de mairie, de l'école et de la crèche, des services techniques, de la médiathèque, de l'agence postale et de la police municipale, sans eux rien ne serait possible dans la gestion de notre mandat.

Durant les deux prochaines années de nombreux travaux seront lancés et je souhaite de tout cœur qu'ils soient réussis pour notre bien-être. N'hésitez pas à nous interpelez, soyez force de propositions, nous sommes à votre service et à votre écoute.

Je vous souhaite, Chères Molietsoises et Chers Molietsois, une bonne et heureuse nouvelle année sous le signe de la solidarité et de la citoyenneté.

Benoît de Valicourt

Changer

Le dossier ADS est à améliorer. Enfin, des conseillers municipaux le contestent.

La conception du lotissement des Ecureuils ne permet pas aux célibataires et à beaucoup de familles d'investir ou d'être locataires ...

Par contre les impôts flambent, les dépenses explosent. Elles sont souvent inutile. Pourquoi ?

Parce que la décision manque de concertation, d'ingénierie financière, des meilleurs compétences. Les solutions retenues sont souvent dépassées, à l'heure du réchauffement climatique, de la rareté du foncier.

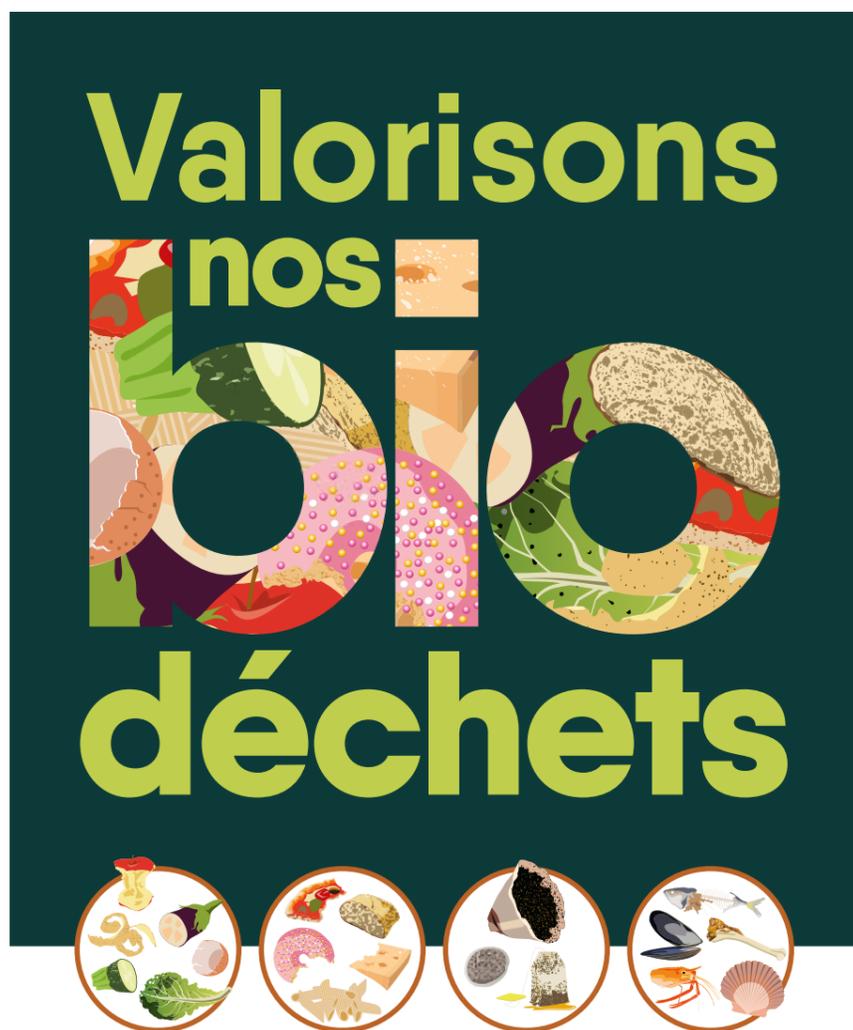
Les 2-3 élus qui ont capté le pouvoir sont en place depuis trop longtemps. Avec des techniques politiciennes, ils servent leur pouvoir plus que l'intérêt général. De Valicourt, ses manipulations, son agressivité, ses incohérences...est pire.

Un renouvellement des personnes, des compétences est indispensable.

Notre village et ville à la fois doit mobiliser ses jeunes de 17 à 117 ans et tirer partie des compétences de ceux qui aiment Moliets.

Gilbert RAOUX CASSIN

GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS



Le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets sera, en France, une obligation pour tous. Collecte des biodéchets ou compostage collectif en pied d'immeuble seront bientôt autant de solutions complémentaires au compostage individuel pour mieux les gérer. Le Sitcom Côte sud des Landes, votre Syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers, se prépare dès aujourd'hui à déployer un plan d'équipement sur deux ans afin que nous puissions tous disposer d'une solution pour les trier et mieux les valoriser.



Sitcom
Côte sud des Landes AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

Nos déchets deviennent une ressource

An advertisement for Sitcom. On the left, there is a large black bin with a lid. The bin has the text 'VALORISONS nos Biodéchets' and 'Mes Bio DÉCHETS' on it. Below the text, there are several circular icons showing different types of food waste. A smaller grey bin with the Sitcom logo is in front of the larger bin. To the right of the bin, there is a large green text block that reads 'Dès 2024, tous concernés par le tri à la source des biodéchets'. Below this text, the website address 'www.sitcom40.fr' is written in a large, bold, green font. On the far right, there is a grey collection truck with a green bin on top. The truck has the Sitcom logo on its side. At the bottom of the advertisement, there is a horizontal row of various food waste items including a tomato, a cucumber, a piece of bread, a piece of cheese, a piece of meat, a piece of fruit, a piece of vegetable, and a piece of leafy green.

· ASSOCIATIONS ·

Enfance et jeunesse

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU MARENSIN
CENTRE DE LOISIR DES ETANGS
GARENN'CLUB
GIRLS AND BOYS
LES NOUNOUS D'ENFER

apedumarensin@gmail.com 06 60 29 59 62
clsh.desetangs@gmail.com 05 58 47 10 54
garenn.club@hotmail.com 06 15 33 86 30
girlsandboys40660@gmail.com 06 83 08 24 31
kikisun4099@hotmail.com 06 07 32 84 73

Culture et loisirs

CLIC ET PLUME
COMITÉ DES FÊTES
COM'LANDES
CULTURE ET LOISIRS
LES JEUNES D'ANTAN
ESTANQU'ARTS

clicetplume40@gmail.com
comdesfetesmoliets@free.fr 06 08 76 40 55
com.landes@gmail.com 06 73 71 49 57
culture.loisirs.moliets2@gmail.com 06 72 42 42 97
contact@jeunes-d-antan.fr 06 63 85 02 96
estanquarts@hotmail.com 06 99 64 38 98

Sport et bien-être

ASSO SURF MOLIETS
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MOLIETS
ET DE LA CÔTE D'ARGENT
ATLANTIQUE FORM'
ENERGY YOGA 'LATES
ENTENTE MESSANGES MOLIETS
GOLF ENSEMBLE POUR L'AUTISME
LES FILS DE BAÏNES
LOUB-SKATE CLUB
MODERN STUDIO ASSOCIATION DANSE
TAO DU MOUVEMENT DE MOLIETS
TENNIS GOLF DE MOLIETS
UNION SPORTIVE MOLIETSOISE

asmoliets@gmail.com 06 50 78 59 06

asgolfdemoliets@gmail.com 06 13 48 71 26
atlantique.form@orange.fr 06 30 84 73 08
energyyogalates40@gmail.com 06 77 11 90 40
alaindufau@wanadoo.fr 06 61 31 84 11
golfensemblepurlautisme@aol.fr 06 61 77 98 44
lesfilsdebaines@gmail.com 06 64 27 06 80
lousbskateclub@yahoo.com 06 81 41 57 03
modern.studio18@yahoo.com 06 63 93 69 55
tao40660@gmail.com 06 33 11 40 02
moliestennis@gmail.com 06 16 95 20 45
audrey.pfister@gmail.com 06 72 10 47 25

Divers

A.B.L.A.A
ACCA (CHASSE)
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS
ANCIENS COMBATTANTS ET MÉDAILLÉS MILITAIRES
ASA DFCI
ASSOCIATION DE PÊCHE MOLIETS -LÉON
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES ZONES
SENSIBLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
MAATOO
MOLIETS ET MAÂ STATION
TERRE DE MOLIETS ET MAÂ (TERRE2M)

gelez.chantal@orange.fr 06 89 75 94 80
robert.laudouar@orange.fr 06 15 52 24 44
amicalespmoliets@gmail.com 07 81 19 83 22

latourdaniel@sfr.fr 05 58 48 56 10
aappma40.leon@gmail.com 06 10 37 03 66

phlafarie@gmail.com 06 84 18 26 09

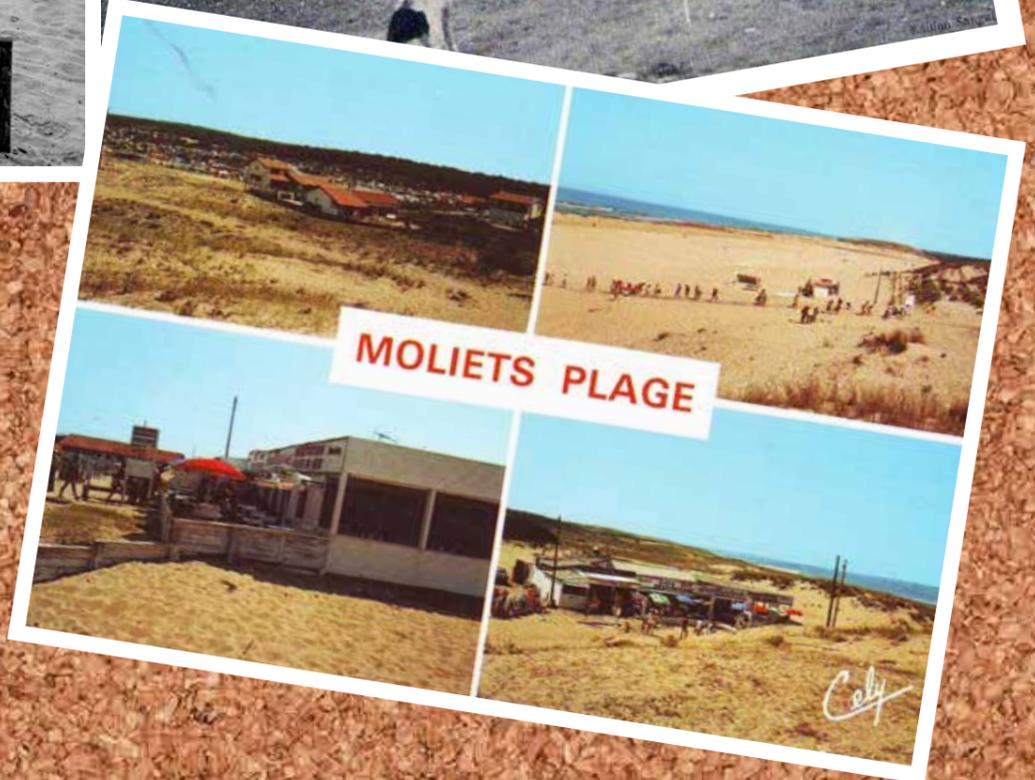
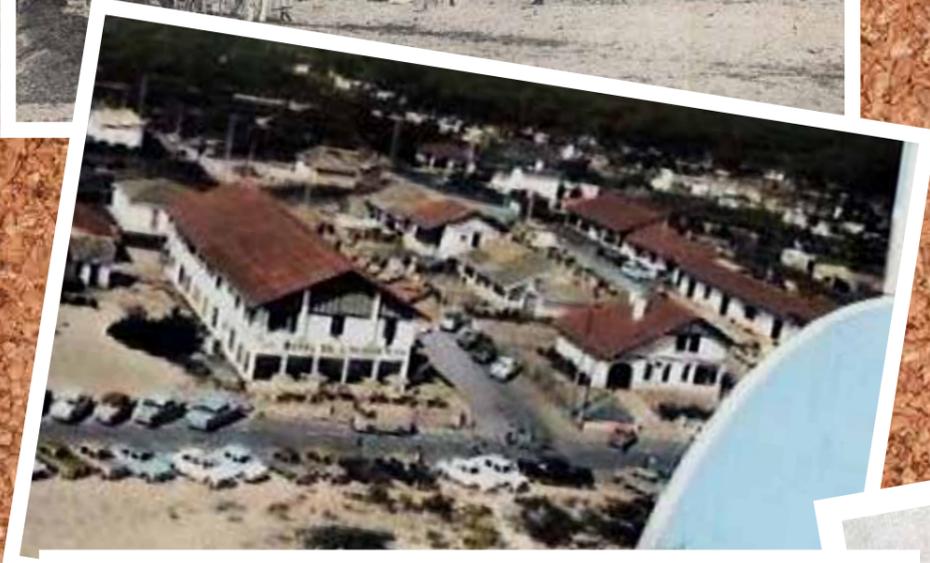
phlafarie@gmail.com 06 71 77 88 54
maatoo40660@gmail.com 06 72 99 71 10
adrenalineparc@wanadoo.fr 06 07 03 92 52
truc.combourieu@gmail.com 06 74 59 35 01

Pour plus d'information, rendez-vous sur : <https://www.mairiedemoliets.fr>, rubrique Vie associative et culturelle.

Le livret des associations est disponible en mairie.



Meilleurs Vœux!



Mairie de Moliets et Maâ
Place de l'Hôtel de Ville
40660 MOLIETS ET MAA
Tél 05 58 48 50 13
contact@mairiedemoliets.fr
mairiedemoliets.fr



Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
9h-12h // 14h-17h
Fermée le mardi après-midi
Le service urbanisme est fermé
tous les après-midi